

FCP SECURITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 30.834.265 DT et une valeur liquidative égale à 164,326 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Vérifications spécifiques

- 1) Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières totalisent 49,26% de l'actif total au 31 décembre 2018.
- 2) En application des dispositions du paragraphe 2 du prospectus, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement du fonds :
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de Bons de Trésor Zéro coupon (BTZc) doit être d'environ 60%. Au 31 décembre 2018, les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières ne comportent pas des Bons de Trésor Zéro coupon.
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions cotées en bourse est d'environ 40%. Au 31 décembre 2018, l'actif net de « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 44,45% dans des actions cotées en bourse.
- 3) Nous signalons également que le « FCP SÉCURITÉ » détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2018, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA) qui représentent 49,56% du total de son actif arrêté à la même date, soit 39,56% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Sawssen DALHOUMI

BILAN
Au 31 Décembre 2018
(Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres		15 246 912	71 061 828
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	15 246 912	22 716 498
b -Bons de Trésor Zéro coupons		-	48 345 329
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		15 707 802	35 517
a - Placements monétaires	3.2	14 852 990	-
b - Disponibilités	3.3	19 812	35 517
c –Placement à terme	3.4	835 000	-
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		30 954 714	71 097 345
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.5	101 039	106 504
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.6	19 410	20 537
TOTAL PASSIF		120 449	127 041
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.7	29 520 804	68 047 831
CP 2 - Sommes distribuables		1 313 461	2 922 472
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	-
b -Sommes distribuables de l'exercice		1 313 461	2 922 472
ACTIF NET		30 834 265	70 970 303
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 954 714	71 097 345

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2018	Exercice clos le 31 Décembre 2017
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</i>	4.1	3 427 415	3 415 789
a – Revenus des actions		829 929	859 891
b – Revenus des Bons de Trésor Zéro coupons		2 551 351	2 555 898
c – Revenus des titres OPCVM		46 135	-
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	4.2	193 139	3 804
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 620 554	3 419 593
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	4.3	-434 822	-412 877
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 185 732	3 006 716
<i>PR 3 - Autres produits d'exploitation</i>		-	-
<i>CH 2 - Autres charges d'exploitation</i>	4.4	-88 139	-84 244
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 097 593	2 922 472
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		-1 784 132	-
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 313 461	2 922 472
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		1 784 132	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1 019 324	1 524 599
* +/- values réalisées sur cessions de titres		376 983	160 361
* Frais de négociation de titres		-45 806	-42 194
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	4 448 094	4 565 238

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2018	Exercice clos le 31 Décembre 2017
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	4 448 094	4 565 238
a - Résultat d'exploitation	3 097 593	2 922 472
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 019 324	1 524 599
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	376 983	160 361
d - Frais de négociation de titres	-45 806	-42 194
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-44 584 132	-
a - Souscriptions	31 519 287	3 683 897
* Capital	19 264 000	2 500 000
* Régularisation des sommes non distribuables	10 999 910	1 035 478
*Régularisation des sommes distribuables	1 255 377	148 419
b - Rachats	76 103 419	3 683 897
*Capital	46 500 000	2 500 000
*Régularisation des sommes non distribuables	26 563 910	1 035 478
*Régularisation des sommes distribuables	3 039 509	148 419
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-40 136 038	4 565 238
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	70 970 303	66 405 065
b - En fin d'exercice	30 834 265	70 970 303
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	460 000	460 000
b - En fin d'exercice	187 640	460 000
VALEUR LIQUIDATIVE	164,326	154,283
TAUX DE RENDEMENT	6,510%	6,875%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

" FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement mixte de capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP a connu des variations en 2018, il s'élève à 18.764.000 DT (en nominal) et se décompose de 187.640 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 10 ans à 15 ans à compter du 27/10/2018, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 19 juillet 2018 (communiqué publié par le CMF en date du 11 octobre 2018).

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des Bons de Trésor Zéro coupons (BTZc)

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Zéro coupons sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

4) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	Plus ou moins-values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :		13 460 278	13 706 818	246 540	44,28	44,45	-
- AIR LIQUIDE	1593	419 336	135 389	-283 947	0,44	0,44	0,06
- ATB	13559	78 245	49 558	-28 687	0,16	0,16	0,01
- ATL	203 190	762 390	544 143	-218 247	1,76	1,76	0,81
- ATTIJARI BANK	10 000	257 806	427 970	170 164	1,38	1,39	0,02
- BH	36 683	622 592	467 121	-155 471	1,51	1,51	0,08
- BNA	35 001	399 476	488 649	89 173	1,58	1,58	0,10
- BT	50 000	334 710	398 750	64 040	1,29	1,29	0,02
- CIL	12 128	234 645	185 995	-48 650	0,60	0,60	0,24
- DELICE HOLDING	50 203	834 745	717 551	-117 194	2,32	2,33	0,09
- ESSOUKNA	60 000	287 792	148 860	-138 932	0,48	0,48	1,19
- HANNIBAL LEASE	25 002	200 850	190 015	-10 835	0,62	0,62	0,31
- MAGASIN GÉNÉRAL	5 000	179 544	192 500	12 956	0,62	0,62	0,04
- ENNAKL	11 041	152 047	134 148	-17 899	0,43	0,44	0,04
- ONETECHHOLDING	65 283	669 645	1 043 875	374 230	3,37	3,39	0,12
- SAH	69 141	709 601	789 590	79 989	2,55	2,56	0,11
- SALIM	28 729	837 365	959 549	122 184	3,10	3,11	1,08
- SFBT	120 000	1 710 656	2 827 200	1 116 544	9,13	9,17	0,07
- SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	-	-	-
- STAR	5 000	778 462	678 600	-99 862	2,19	2,20	0,22
- TUNISIE LEASING ET FACTORING	41 798	1 025 806	604 316	-421 490	1,95	1,96	0,46
- TPR	50 000	145 031	239 250	94 219	0,77	0,78	0,10
- TUNIS-RE	310 473	2 769 534	2 483 784	-285 750	8,03	8,06	1,55
Titres OPCVM :		1 518 035	1 539 676	21 641	4,98	4,99	0,47
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	14 538	1 518 035	1 539 676	21 641	4,98	4,99	0,47
Droits :		418	418	-	-	-	-
- TLS DS 3/2021122018	41 798	418	418	-	-	-	-
Total en Dinars		14 978 731	15 246 912	268 181	49,26	49,44	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	1 812 697
Titres OPCVM	1 975 798
Entrées de titres (conversion de droits...)	726 000
Total en Dinars	4 514 495

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	11 091 858	11 460 510	368 651
Titres OPCVM	1 185 546	1 193 878	8 332
BTZc	30 083 400	30 083 400	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	726 000	-	-
Total en Dinars	43 086 804	42 737 788	376 983

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONETAIRES

	Taux	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt :					
- CD BNA 08-02-19 60 J TMM + 4,5	11,75	30	14 769 513	14 852 990	48,170
Total en Dinars			14 769 513	14 852 990	48,170

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Compte courant de gestion	12 900	45 195
Sommes à l'encaissement	6 912	-
Sommes à régler	-	-9 678
Total en Dinars	19 812	35 517

NOTE N°3.4 : PLACEMENT À TERME

	Taux	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Placements à terme :		830	830 000	835 000	2,708
- CPL 23-02-19 100 J TMM + 3 (BNA)	10,27	450	450 000	454 827	1,475
- CPL 09-04-19 100 J TMM + 3 (BNA)	10,25	380	380 000	380 173	1,233
Total en Dinars			830 000	835 000	2,708

NOTE N°3.5 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gestionnaire (BNA Capitaux)	67 359	71 003
Dépositaire (BNA)	33 680	35 501
Total en Dinars	101 039	106 504

NOTE N°3.6 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Honoraires à payer (CAC)	15 120	15 120
Conseil du Marché Financier (CMF)	4 290	5 417
Total en Dinars	19 410	20 537

NOTE N°3.7 : CAPITAL

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital au début de l'exercice :	68 047 831	63 684 569
- Montant en nominal	46 000 000	46 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	22 047 831	17 684 569
- Nombre de parts	460 000	460 000
- Nombre de porteurs de parts	14	14
Souscriptions réalisées :		
-Montant	19 264 000	2 500 000
- Nombre de parts	192 640	25 000
Rachats effectués :		
-Montant	46 500 000	2 500 000
- Nombre de parts	465 000	25 000
Capital à la fin de l'exercice :	29 520 804	68 047 831
-Montant en nominal	18 764 000	46 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	9 406 303	20 405 065
- Frais de négociation de titres	-45 806	-42 194
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	1 019 324	1 524 599
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	376 983	160 361
- Nombre de parts	187 640	460 000
- Nombre de porteurs de parts	8	14

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus des actions	829 929	859 891
Revenus des Bons du Trésor Zéro coupons	2 551 351	2 555 898
Revenus des titres OPCVM	46 135	-
Total en Dinars	3 427 415	3 415 789

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus des Bons de Trésor	109 663	3 804
Revenus des certificats de dépôt	83 476	-
Total en Dinars	193 139	3 804

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Rémunération du Gestionnaire	289 881	275 251
Rémunération du Dépositaire	14 4941	137 626
Total en Dinars	434 822	412 877

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Redevance CMF	72 468	68 811
Honoraires (CAC)	15 255	15 120
Impôts et taxes	105	310 (*)
Autres (frais de publication CMF...)	311	3 (*)
Total en Dinars	88 139	84 244

(*) Les chiffres sont retraités pour les besoins de comparabilité.

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Résultat d'exploitation	3 097 593	2 922 472
Résultat non distribuable (*)	1 350 501	1 642 766
Total en Dinars	4 448 094	4 565 238

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1019324	1524599
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	376983	160361
Frais de négociation de titres	-45 806	-42 194
Total en Dinars	1 350 501	1 642 766

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	19,295	7,434	6,980	6,270	5,911
Charges de gestion des placements	- 2,317	-0,898	-0,856	-0,806	-0,759
Revenu net des placements	16,978	6,536	6,124	5,464	5,153
Autres charges	- 0,470	-0,183	-0,176	-0,165	-0,157
Résultat d'exploitation	16,508	6,353	5,948	5,299	4,996
Régularisation du résultat d'exploitation	-9,508	-	-0,033	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	6,999	6,353	5,914	5,299	4,996
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5,432	3,314	7,371	0,719	3,504
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,009	0,349	-3,941	-2,400	0,216
Frais de négociation de titres	-0,244	-0,092	-0,117	-0,156	-0,044
+/- Value/titre et frais de négociation	7,197	3,571	3,314	-1,837	3,676
Résultat net de l'exercice	23,705	9,924	9,261	3,462	8,671
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	0,840	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	7,197	3,571	4,154	-1,837	3,676
Régularisation du résultat non distribuable	-4,154	-	-0,271	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	3,043	3,571	3,883	-1,837	3,676
Valeur liquidative	164,326	154,283	144,358	134,561	131,100

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,28%	4,25%	4,15%	3,94%	3,95%
Actif net moyen	72 375 665	68 781 840	65 628 271	67 185 833	63 229 066

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 289.881 DT au 31 décembre 2018.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 144.941 DT au 31 décembre 2018.